

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 09 décembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Hürizet GÜNDER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Yannick POULET, Philippe TARDY, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

Objet | Ambassadeurs du développement durable et du vélo - Convention avec Unis-Cité

L'association Unis-Cité a proposé à la Ville de Cenon de proroger et d'élargir les actions de promotion de l'écocitoyenneté et de sensibilisation de la population à la mobilité durable, menées en commun depuis neuf ans.

Elle met donc à disposition de la commune quatre volontaires en service civique à mi-temps, formés au développement durable, afin de :

- prévenir les incivilités dans l'espace public telles que les dépôts sauvages de déchets ou leur accumulation hors des conteneurs de tri,
- participer à l'information des publics sur les solutions alternatives de gestion des déchets, sur les bons comportements à privilégier, sur les démarches de la commune et de ses partenaires dans ces domaines.

D'autre part, Unis-Cité est conventionnée par Bordeaux Métropole pour l'intervention à Cenon et Lormont de deux jeunes volontaires, ambassadeurs et ambassadrices du vélo.

Les missions de ces deux équipes se déroulent du 25 octobre 2021, date de leur intégration dans le service civique, au 24 juin 2022.

Leur mission de 8 mois a démarré à Cenon mi novembre 2021, en tenant compte des préconisations sanitaires et doit donc désormais faire l'objet d'une régularisation en conseil municipal.

Pour soutenir le financement de cette action selon les règles relatives au service civique, il convient de renouveler la subvention annuelle accordée à Unis-Cité, d'un montant de 5000€.

A cette participation communale s'ajoute une contribution de 53,79 € par volontaire au complément mensuel de la bourse des ambassadeurs et ambassadrices du développement durable, versée par l'intermédiaire d'Unis-Cité. Bordeaux Métropole contribue au complément de la bourse des ambassadeurs et ambassadrices du vélo.

D'autre part, il est convenu qu'ils bénéficient toujours de repas gratuits au restaurant municipal, ainsi que de la mise à disposition de locaux équipés en téléphonie et informatique, pour l'accomplissement de leurs missions à Cenon.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Deux conventions, annexées à la présente délibération, formalisent ce partenariat avec une possibilité de renouvellement explicite chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
32 voix pour
1 abstention
0 voix contre

Approuve les conventions avec l'association Unis-Cité ;
Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211220-2021-175-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

Publication : 21/12/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.